

PRÉSENTATION

NORTIA, S.A.S. au capital de 2 000 000 €, est un intermédiaire d'assurance (article L.520-1,II,1[°]b du Code des assurances) dont le siège social est situé au 215 avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1, enregistré au RCS Lille Métropole 398 621 102 000 43, immatriculé sous le n° ORIAS 07 001 890 (site internet : www.orias.fr).

Le Conseiller du client, partenaire de NORTIA, est (nom du Cabinet) ,
intermédiaire d'assurance (article L.520-1,II,1[°]b du Code des assurances), dont le siège social est situé
,
immatriculé auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) sous le n°
(site : www.orias.fr).

Il est précisé que NORTIA n'interroge pas le marché et travaille avec un nombre limité d'entreprises d'assurance (le nom de ces dernières est disponible sur simple demande).

MODALITÉS DE RECUEIL DES INFORMATIONS

Il convient de remplir ce document relatif à la situation personnelle du client, pour toute nouvelle souscription, pour tout changement de sa situation personnelle, ou en cas de renonciation au contrat. Dans les autres cas, NORTIA et/ou l'Assureur se réserve(nt) le droit de réclamer ce document si nécessaire.

Ce document devra être complété par tout document justificatif, pour un versement initial supérieur ou égal à 50 000 € et dès le 1^{er} euro pour tous les clients sensibles (PPE personne Politiquement Exposée, résident dans un pays sensible ou exerçant une profession sensible) et pour toute opération présentant un caractère inhabituel. Dans les autres cas, NORTIA et/ou l'Assureur se réserve(nt) le droit de réclamer ce document si nécessaire.

Les informations recueillies dans le cadre de la présente fiche sont effectuées dans l'intérêt du client et sont nécessaires au traitement de son dossier. Dans le cas d'un défaut de réponse, le client est informé que l'opération envisagée ne pourra être acceptée.

Les informations sont destinées à son Conseiller, à NORTIA, ainsi qu'à l'Assureur auprès duquel le contrat est souscrit ; certaines ont pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en application des dispositions des articles L. 561-2 et suivants du Code Monétaire et Financier.

L'attention du client est attirée sur le fait que la fourniture d'une information complète et sincère est également une condition indispensable à la délivrance, par son Conseiller, d'un conseil adapté.

Par ailleurs, le client pourra être invité par son Conseiller à apporter les modifications nécessaires lorsque les informations fournies présentent entre elles des incohérences manifestes, ou encore lorsqu'une opération postérieure à la souscription du contrat exige une actualisation de ces informations.

Enfin, la loi du 6 janvier 1978 modifiée donne au client un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition à toute donnée personnelle le concernant qui figurerait sur tout fichier destiné à NORTIA ou ses partenaires. Ces droits peuvent être exercés auprès du Service Clients de NORTIA (Service Clients NORTIA - Tél : 03 28 04 04 04 - Fax : 03 28 04 65 30 - Mail : clients@nortia.fr), à l'exception de ceux relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, qui s'exercent auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL, 8 rue Vivienne - CS 30223 - 75083 PARIS Cedex 02).

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Les personnes désirant faire part d'un différend peuvent adresser, gratuitement, une réclamation par écrit à leur Conseiller et/ou au Service Clients de NORTIA (215 avenue Le Nôtre – BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1 – France - Mail : clients@nortia.fr).

NORTIA s'engage à répondre à toutes les réclamations qui lui seront adressées, soit directement, soit après avoir accusé réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours. NORTIA dispose alors d'un délai de réponse maximum de 2 mois suivant la date de réception de la réclamation. Cependant, s'il advenait que ce délai ne puisse pas être respecté (du fait de circonstances particulières tenant par exemple à la complexité des éléments abordés), NORTIA adressera au réclamant un courrier circonstancié l'informant du déroulement du traitement de la réclamation. Dans le cas où la décision de NORTIA ne satisfait pas pleinement le réclamant, ou en cas de désaccord définitif avec NORTIA, celui-ci dispose de différentes voies de recours amiables ou judiciaires.

En cas de désaccord sur la réponse donnée et si toutes les voies de recours internes ont été épuisées, le Souscripteur ou ses ayants droit peut (peuvent) solliciter l'avis du Médiateur de l'Assurance, personne indépendante de l'Assureur, sans préjudice pour le Souscripteur d'exercer une action en justice.

La saisie du Médiateur se fait :

- par courrier, à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance TSA - 50110 - 75441 Paris Cedex 09

- par voie électronique, en complétant le formulaire de saisie disponible sur le site internet de la Médiation de l'Assurance : <http://www.mediation-assurance.org>.

La Charte de la Médiation de l'Assurance et les conditions d'accès à cette médiation sont disponibles sur le site internet : <http://www.mediation-assurance.org> ou sur simple demande à l'adresse des bureaux de l'Assureur.

N° de contrat (à ne remplir qu'en cas d'actualisation des éléments de connaissance clients) _____

IDENTIFICATION DU(DES) SOUSCRIPTEUR(S) - ADHÉRENT(S)

Nom _____

Nom _____

Prénom(s) _____

Prénom(s) _____

Né(e) le _____, à _____

Né(e) le _____, à _____

Adresse (un justificatif de domicile pourra être réclamé si les pièces jointes au bulletin de souscription ne peuvent pas à elles seules apporter cette justification)

Adresse (un justificatif de domicile pourra être réclamé si les pièces jointes au bulletin de souscription ne peuvent pas à elles seules apporter cette justification)

Nationalité _____

Nationalité _____

Êtes-vous résident fiscal français? Oui Non

Êtes-vous résident fiscal français? Oui Non

Avez-vous une seule résidence fiscale? Oui Non

Avez-vous une seule résidence fiscale? Oui Non

Pièce d'identité à joindre : Passeport

Pièce d'identité à joindre : Passeport

Carte d'identité (recto/verso) Titre de séjour (recto/verso)

Carte d'identité (recto/verso) Titre de séjour (recto/verso)

Délivrée le _____, à _____

Délivrée le _____, à _____

Numéro de la pièce _____

Numéro de la pièce _____

Entrée en relation avec le conseiller :

< 1 an 1 à 5 ans 5 à 10 ans > 10 ans

Entrée en relation avec le conseiller :

< 1 an 1 à 5 ans 5 à 10 ans > 10 ans

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Pacsé(e) Union Libre

Célibataire Pacsé(e) Union Libre

Marié(e)* Divorcé(e) Veuf(ve)

Marié(e)* Divorcé(e) Veuf(ve)

* Précisez Communauté légale Communauté universelle

* Précisez Communauté légale Communauté universelle

Autre _____

Autre _____

SITUATION PROFESSIONNELLE

La profession devra permettre de déduire un niveau probable de revenus et de juger de la cohérence de l'opération (éviter les mentions génériques telles que fonctionnaire, profession libérale, cadre, homme d'affaires...).

Profession (profession antérieure si retraité(e))

Profession (profession antérieure si retraité(e))

Secteur d'activité _____

Secteur d'activité _____

Catégorie socio-professionnelle (voir en page 5) _____

Catégorie socio-professionnelle (voir en page 5) _____

Sans profession (préciser la source des revenus du foyer fiscal)

Sans profession (préciser la source des revenus du foyer fiscal)

Nom de l'employeur _____
(employeur actuel ou antérieur si retraité(e) ou sans profession)

Nom de l'employeur _____
(employeur actuel ou antérieur si retraité(e) ou sans profession)

Le souscripteur/adhérent, un membre de sa famille ou de son entourage exerce-t-il ou a-t-il exercé depuis moins d'un an des fonctions publiques (Personne Politiquement Exposée car exerçant un mandat électif, social, ...)?

Le souscripteur/adhérent, un membre de sa famille ou de son entourage exerce-t-il ou a-t-il exercé depuis moins d'un an des fonctions publiques (Personne Politiquement Exposée car exerçant un mandat électif, social, ...)?

Non

Non

Oui (préciser la personne concernée, le lien avec le souscripteur, la fonction exercée, le pays) :

Oui (préciser la personne concernée, le lien avec le souscripteur, la fonction exercée, le pays) :

Profession du conjoint _____

Profession du conjoint _____

SITUATION PATRIMONIALE

Revenus annuels du foyer fiscal :

Montant _____ €

Nature des revenus :

- Salaires Pensions
 Revenus fonciers Revenus financiers (exemples BIC/BNC...)
 Autres (précisez) _____

Estimation du patrimoine du foyer fiscal :

Montant _____ €

Ventilé comme suit : Placements financiers

- Immobilier Biens professionnels
 Autres (précisez) _____

Quote-part du patrimoine que le client envisage d'investir _____ %

Estimation des charges financières :

Montant _____ €

- Dépenses courantes Emprunt immobilier
 Autres (précisez) _____

SITUATION PATRIMONIALE

Revenus annuels du foyer fiscal :

Montant _____ €

Nature des revenus :

- Salaires Pensions
 Revenus fonciers Revenus financiers (exemples BIC/BNC...)
 Autres (précisez) _____

Estimation du patrimoine du foyer fiscal :

Montant _____ €

Ventilé comme suit : Placements financiers

- Immobilier Biens professionnels
 Autres (précisez) _____

Quote-part du patrimoine que le client envisage d'investir _____ %

Estimation des charges financières :

Montant _____ €

- Dépenses courantes Emprunt immobilier
 Autres (précisez) _____

ORIGINE DES FONDS

Il conviendra d'indiquer le montant afférant à chaque origine. Ces informations devront être complétées par un justificatif dans les situations décrites en page 1 du document (versement supérieur ou égal à 50 000€ et dès le 1^{er} euro versé pour un versement effectué par un tiers, etc).

ORIGINES

- Transferts/Réemplois d'épargne
 (précisez l'origine des fonds avant investissement et le type de produit)

- Vente immobilière
- Héritage / Don / Succession (précisez filiation et date)

- Prestation (Accident, Décès, Invalidité) ou Indemnité (divorce, licenciement...) Précisez

- Revenus professionnels (primes, salaires, dividendes, pension de retraite...)
- Cession d'actifs professionnels ou de parts de société (commerce, exploitation agricole,...)
- Gains au jeu (loto, casino, machine à sous, paris...)
- Autre (précisez nature, date de la transaction à l'origine de l'épargne réinvestie, et établissement d'origine)

MONTANT

_____ €

_____ €

_____ €

_____ €

_____ €

_____ €

_____ €

Les fonds qui proviennent d'un compte commun avec une autre personne sont présumés être des fonds propres lorsque le souscripteur est célibataire, pacsé ou marié sous le régime de la séparation de bien, et tiennent lieu d'emploi ou de remploi.

MODALITÉS DE VERSEMENT

Mode de paiement:

Virement

Chèque

Le titulaire du compte est-il le souscripteur ?

Oui

Non - Préciser le lien entre le titulaire du compte et le souscripteur (conjoint, ascendant, tiers tels que notaire, assureur...) et compléter ces informations par un justificatif (acte de donation, acte de vente, copie de courrier...) et par une pièce d'identité du titulaire du compte _____

OBJECTIFS DE PLACEMENT

Valoriser un capital

Utiliser le contrat comme instrument de garantie

Autre (précisez)

Transmettre un capital en cas de décès

Disposer de revenus complémentaires pour la retraite

(date prévisionnelle du départ en retraite) _____

CAS PARTICULIER DE LA RENONCIATION AU CONTRAT

En cas de renonciation au contrat et quel que soit le montant, préciser obligatoirement le motif de la renonciation, la destination et l'utilisation des fonds

| |
|--|
| |
| |
| |

PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Au regard des exigences et besoins exprimés, le Conseiller du client peut lui proposer le contrat (à compléter)

| |
|--|
| |
|--|

OBSERVATIONS

Ce champ est libre et vous permet de préciser toute observation dont vous voudriez nous faire part au terme de ce document.

| |
|--|
| |
| |
| |

DÉCLARATION

Rappel: La loi du 6 janvier 1978 modifiée vous donne un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition à toute donnée personnelle vous concernant qui figurerait sur tout fichier destiné à NORTIA ou ses partenaires, et pourront être communiquées à des prestataires pour l'exécution des travaux effectués pour le compte de NORTIA ou ses partenaires, à des organismes publics afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires incombant à NORTIA ou ses partenaires, ainsi qu'à des tiers autorisés à les recevoir en application de lois ou de conventions conclues par la France organisant notamment des échanges d'informations à des fins fiscales.

Ces droits d'accès, de modification, de suppression et d'opposition peuvent être exercés auprès du Service Clients de NORTIA à l'adresse figurant sur la présente fiche, à l'exception de ceux relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, qui s'exercent auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (8 rue Vivienne - CS 30223 - 75083 PARIS Cedex 02).

SIGNATURE(S)

Je reconnais avoir pris connaissance des informations et conseils reçus par mon Conseiller avant la conclusion du contrat, ou lors d'une opération postérieure à celui-ci, ainsi que du présent préambule.

Par ailleurs, j'atteste de l'exactitude des informations que je fournis et reconnais que celles-ci sont nécessaires au traitement de l'opération envisagée.

Fait à _____

Le _____

Nom, cachet et signature de votre Conseiller

Signature du Souscripteur

Signature du Co-souscripteur

LISTE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES (Source : INSEE)

| | | |
|--|---|---|
| 11 Agriculteurs sur petite exploitation | 44 Clergé, religieux | 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel |
| 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation | 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique | 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal |
| 13 Agriculteurs sur grande exploitation | 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises | 69 Ouvriers agricoles |
| 21 Artisans | 47 Techniciens | 71 Anciens agriculteurs exploitants |
| 22 Commerçants et assimilés | 48 Contremaîtres, agents de maîtrise | 72 Anciens artisans, commerçants, chef d'entreprise |
| 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus | 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique | 74 Anciens cadres |
| 31 Professions libérales | 53 Policiers et militaires | 75 Anciennes professions intermédiaires |
| 33 Cadres de la fonction publique | 54 Employés administratifs d'entreprise | 77 Anciens employés |
| 34 Professeurs, professions scientifiques | 55 Employés de commerce | 78 Anciens ouvriers |
| 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles | 56 Personnels des services directs aux particuliers | 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé |
| 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise | 62 Ouvriers qualifiés de type industriel | 83 Militaire du contingent |
| 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise | 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal | 84 Élèves, étudiants |
| 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés | 64 Chauffeurs | 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) |
| 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social | 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage | 86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités) |

FORMULAIRE D'AUTO-CERTIFICATION FATCA/ AEOI DES PERSONNES PHYSIQUES

I. IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Nom _____ Prénom(s) _____

Né(e) le _____, à _____

Adresse _____

II. RÉSIDENCE FISCALE

Je suis uniquement imposable dans le pays où le contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation a été souscrit, et je suis ni un(e) citoyen(ne) américain, ni un(e) résident(e) américain(e), ni né(e) aux États-Unis.

Veuillez indiquer dans le tableau ci-dessous, la liste de TOUS les pays où vous êtes considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales et indiquer votre NIF (Numéro d'Identification Fiscale) pour chacun de ces pays.

| Pays de résidence fiscale autre que US | Numéro d'identification fiscale (NIF)* |
|--|--|
| | |
| | |
| | |

* Indiquez N/A si le pays de résidence fiscal n'émet pas de NIF

DÉTERMINATION DU STATUT DE « US PERSON »

En application de l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de l'article 1649 AC du Code général des impôts, la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA ») oblige la transmission d'informations relatives à des personnes américaines (statut de « US Person »).

- Êtes-vous citoyen des États-Unis d'Amérique ? NON OUI⁽¹⁾
- Êtes-vous résident fiscal des États-Unis d'Amérique ?
 (titulaire d'une carte verte « green card », résidence actuelle ou séjour durant une certaine durée) NON OUI⁽¹⁾

Si vous êtes « US Person » ou si vous n'êtes plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique mais que vous en possédez un, merci de renseigner votre numéro d'immatriculation fiscale des États-Unis d'Amérique (TIN)⁽²⁾ : _____

Si les formulaires ne sont pas remis ou si l'auto-certification FATCA/AEOI n'a pas été dûment remplie préalablement : aucune souscription/adhésion ne peut être enregistrée.

Si un indice « d'américanité » (par exemple lieu de naissance ou adresse aux États-Unis d'Amérique, ...) ou de résidence à des fins fiscales d'un ou plusieurs État(s) est découvert, un complément d'informations ou de justificatifs doit être demandé. En l'absence de réponse, une déclaration du/des contrat(s) aux autorités fiscales compétentes sera effectuée.

Ainsi à défaut de complément d'informations ou de justificatifs, le client sera déclaré comme personne américaine (US Person) dans le cadre de la réglementation FATCA et/ou résident à des fins fiscales d'un ou plusieurs État(s) en application de la réglementation AEOI, le cas échéant.

⁽¹⁾ merci de fournir le formulaire w-9 dûment rempli et signé.

⁽²⁾ merci de fournir le formulaire w-8BEN dûment rempli et signé si vous n'êtes plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique mais que vous possédez un TIN.

III. DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

En vue de satisfaire à ses obligations légales et réglementaires, l'Assureur est tenu de collecter, traiter et communiquer certaines des données à caractère personnel et informations relatives à vos comptes financiers, contrats d'assurance vie, de capitalisation et de rente individuelle et valeurs de ces comptes et contrats aux autorités fiscales nationales. Conformément au droit local et aux conventions internationales d'échange d'informations à des fins fiscales, ces informations pourront par ailleurs être transmises aux autorités des pays dans le(s)quel(s) vous êtes imposable. Les informations requises, à l'exception des NIFs émis par des pays qui ne sont pas des pays reportables à ce jour dans le cadre des conventions internationales, sont obligatoires et à défaut d'obtenir un formulaire complet, l'Assureur est susceptible de ne pas être en mesure de traiter votre demande.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pouvant être exercé par courrier auprès du Service Clients de NORTIA (215 avenue Le Nôtre – BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1 – France - Mail : clients@nortia.fr).

IV. SECTION CERTIFICATION

Je déclare que les informations figurant dans le présent formulaire sont à ma connaissance, exactes précises et exhaustives. Je donne également mon accord à la collecte, au traitement et à la communication de mes données personnelles, y compris les NIFs émis par des pays non partenaires à la date des présentes et aux informations relatives à mes comptes financiers, contrats d'Assurance Vie, de Capitalisation et de rente individuelle et valeurs de ces comptes et contrats pour les objectifs visés à la section III ci-dessus. Je m'engage par ailleurs à informer NORTIA et /ou l'Assureur sans délai de tout changement de circonstances rendant les informations contenues dans le présent formulaire incorrectes et à fournir un formulaire d'auto-certification dûment mis à jour dans les 30 jours suivant le changement de circonstances.

SIGNATURE

Fait à _____

Le _____

Signature du Souscripteur

NORTIA/EU/GESTION/170510

INFORMATIONS FATCA

En application de l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale, la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « loi FATCA ») oblige la transmission d'informations relatives à des personnes américaines (statut de « US Person »).

INFORMATIONS SUR LA NOTION DE RÉSIDENT FISCAL DES ÉTATS

Est résident fiscal des États-Unis d'Amérique, toute personne correspondant à au moins un des critères ci-dessous :

- Avoir séjourné plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique sur l'année en cours les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième),
- Avoir déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain,
- Être titulaire d'un permis de séjour permanent (Green Card).

Sont exclus de ces définitions :

- Les diplomates et employés des organisations internationales et leurs familles, sportifs professionnels sous certaines conditions (participer à une compétition internationale pour le compte d'une organisation caritative), étudiants, stagiaires, professeurs,
- Les personnes ayant renoncé à la nationalité américaine ou à un permis de séjour permanent.

Pour plus de précisions sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des États-Unis d'Amérique qui peuvent évoluer, veuillez-vous reporter au site de l'autorité américaine dénommée Internal Revenue Service (IRS) : <http://www.irs.gov/Individuals/International-Taxpayers/Substantial-Presence-Test>.

DÉFINITIONS**Personne américaine :**

- une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain,
- une société de personnes ou une société créée aux États Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des États fédérés américain, et
- un trust si (i) un tribunal situé aux États-Unis aurait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) une ou plusieurs Personnes américaines jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des États-Unis.

Institution financière :

- un établissement gérant des dépôts de titres, c'est-à-dire toute entité dont une part substantielle de l'activité consiste à détenir des actifs financiers pour le compte de tiers. La détention d'actifs financiers pour le compte de tiers représente une part substantielle de l'activité d'une entité si le revenu brut de cette entité attribuable à la détention d'actifs financiers et aux services financiers connexes est supérieur ou égal à 20% du revenu brut de l'entité durant la plus courte des deux périodes suivantes : (i) la période de 3 ans qui prend fin le 31 décembre (ou le dernier jour d'un exercice comptable décalé) précédant l'année au cours de laquelle le calcul est effectué ou (ii) la période écoulée depuis la création de l'entité ;
- un établissement de dépôt, c'est-à-dire toute entité qui accepte des dépôts dans le cadre habituel d'une activité bancaire ou liée ;
- une entité d'investissement, c'est-à-dire, conformément aux Recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) relatives à l'interprétation de la définition de « Institution financière », toute entité qui exerce comme activité (ou est administrée par une entité qui exerce comme activité) une ou plusieurs des prestations ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :
 - transactions sur les instruments du marché monétaire (chèques, billets, certificats de dépôt, instruments dérivés, etc.), le marché des changes, les instruments sur devises, les produits de taux d'intérêt, les indices, les valeurs mobilières ou les marchés à terme de marchandises ;
 - gestion individuelle ou collective de portefeuille ; ou
 - autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion de fonds ou d'argent pour le compte de tiers ; ou
- un organisme d'assurance particulier, c'est-à-dire tout organisme d'assurance ou la société holding d'un organisme d'assurance qui émet un contrat d'assurance à forte valeur de rachat ou un contrat de rente ou est tenu d'effectuer des versements afférents à ce Contrat. Pour les besoins de cette définition, un contrat d'assurance est un contrat (à l'exception d'un contrat de rente) dans lequel l'assureur

s'engage à verser une somme d'argent en cas de réalisation d'un risque particulier, notamment un décès, une maladie, un accident, une responsabilité civile ou un dommage matériel. Un contrat de rente est un contrat dans lequel l'assureur s'engage à effectuer des paiements pendant une certaine durée, laquelle est déterminée en tout ou partie par l'espérance de vie d'une ou plusieurs personnes physiques. Cette expression comprend également tout contrat considéré comme un contrat de rente par la loi, la réglementation ou la jurisprudence de la juridiction dans laquelle ce contrat a été établi, et dans lequel l'assureur s'engage à effectuer des paiements durant plusieurs années.

EENF active :

Une EENF Active désigne toute entité non américaine qui n'est pas une Institution financière et qui satisfait à l'un des critères suivants :

- a. moins de 50% des revenus bruts de l'entité au titre de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs et moins de 50% des actifs détenus par l'entité au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour obtenir des revenus passifs ;

Un revenu passif est défini comme « la portion de chiffre d'affaires qui consiste en » :

- des dividendes ou assimilables,
- des intérêts ou assimilables (y compris les sommes perçues en lien avec des contrats d'assurance lorsqu'elles dépendent pour tout ou partie de la performance de ces contrats),
- des loyers et royalties, autres que des loyers et des royalties dérivés de la réalisation d'une activité industrielle ou commerciale par les employés de l'EENF,
- des rentes,
- l'excédent des gains sur les pertes dégagé lors de la vente ou de l'échange de biens donnant lieu à des revenus passifs,
- l'excédent des gains sur les pertes réalisé lors de transactions (y compris contrats à terme – « Futures », « Forwards » - et transactions similaires) sur matières premières à l'exception des opérations de couverture sur matières premières et des gains ou pertes provenant d'une activité de vente de matière premières, l'excédent des gains en devises étrangères sur les pertes en devises étrangères,
- le revenu brut tiré des contrats notionnels,
- les montants perçus par les compagnies d'assurance en lien avec les réserves constituées au titre de l'activité d'assurance et des contrats de rente.

- b. les actions de l'entité font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'entité est une entité liée à une entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé. Une entité est une entité liée à une autre entité si l'une des deux entités contrôle l'autre ou si ces deux entités sont placées sous un contrôle conjoint. À ce titre, le contrôle comprend la détention directe ou indirecte de plus de 50 % des droits de vote ou de la valeur d'une Entité.
- c. l'entité est constituée sur un territoire américain (à savoir les Samoa américaines, le Commonwealth des Mariannes du Nord, Guam, le Commonwealth de Porto Rico ou les Iles Vierges américaines) et tous les propriétaires du bénéficiaire sont des résidents de ce territoire américain ;
- d. l'entité est un gouvernement (autre que le gouvernement des États Unis), une subdivision politique d'un tel gouvernement (terme qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend un État, une province, un comté ou une municipalité), ou un organisme public exerçant une fonction d'un gouvernement ou d'une subdivision politique, le gouvernement d'un territoire américain (dont la liste est mentionnée au paragraphe (c) ci-dessus), une organisation internationale, une banque centrale non américaine ou une entité détenue à 100 % par une ou plusieurs des structures précitées ;
- e. les activités de l'entité consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière (au sens de la Réglementation FATCA) ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une entité ne peut prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;
- f. l'entité n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, étant entendu que cette exception ne saurait s'appliquer à l'entité après l'expiration d'un délai de 24 mois après la date de sa constitution initiale ;
- g. l'entité n'était pas une Institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celles d'une Institution financière ;
- h. l'entité se livre principalement au financement d'entités liées (dont la notion est définie au paragraphe (b) ci-dessus) qui ne sont pas des Institutions financières au sens de la Réglementation FATCA et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des entités qui ne sont pas des entités liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution financière au sens de la Réglementation FATCA ;
- i. l'entité est une entité non américaine et non financière exclue telle que décrite dans la réglementation du Trésor des États-Unis ; ou
- j. l'entité remplit toutes les conditions suivantes :
- (i) elle est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives ; ou est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence et elle est une fédération professionnelle, une organisation patronale, une chambre de commerce, une organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou un organisme dont l'objet exclusif est de promouvoir le bien-être social ;
 - (ii) elle est exonérée d'impôt sur les sociétés dans sa juridiction de résidence ;
 - (iii) elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs ;
 - (iv) le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'entité ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de cette entité soient distribués à des personnes physiques ou des organismes à but lucratifs ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de l'entité ou à titre de rémunération raisonnable, au prix de marché, pour les biens ou services rendus, acquis ou souscrits par l'entité ; et
 - (v) le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'entité ou les documents constitutifs de celle-ci imposent que, lors de la liquidation ou de la dissolution de l'entité, tous ses actifs soient distribués à une entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'État de résidence de l'entité ou à l'une de ses subdivisions politiques.

EENF passive :

Une EENF Passive désigne toute entité non américaine qui n'est pas une Institution financière et qui n'est pas (i) une EENF Active ou (ii) une société de personnes étrangère susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source ou un trust étranger susceptible de faire l'objet d'une retenue à la source conformément à la réglementation pertinente du Trésor des Etats Unis.

Les Personnes détenant le contrôle d'une entité :

Cela désigne au sens de la Réglementation FATCA les personnes physiques qui exercent un contrôle sur cette entité. Dans le cas d'un trust, cette expression désigne le constituant, les administrateurs, la personne chargée de surveiller l'administrateur le cas échéant, les bénéficiaires ou la catégorie de bénéficiaires et toute autre personne physique exerçant en dernier lieu un contrôle effectif sur le trust, et, dans le cas d'une construction juridique qui n'est pas un trust, l'expression désigne les personnes dont la situation est équivalente ou analogue. Cette expression est interprétée conformément aux Recommandations du GAFI.

INFORMATIONS PPE

Une Personne Politiquement Exposée (« PPE ») est une personne exerçant ou ayant cessé d'exercer depuis moins d'un an des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives. Cette personne, qui peut être le souscripteur mais aussi un membre direct de sa famille⁽¹⁾ ou une personne de son entourage⁽²⁾, est exposée à des risques particuliers en raison de ses fonctions.

Les fonctions concernées sont les suivantes : chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; dirigeant d'une Institution internationale publique, créée par un traité.

(1) le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; en ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère.

(2) Les personnes qui sont étroitement associées au souscripteur :

- Personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec le souscripteur.

- Personne entretenant des liens d'affaires étroits avec le souscripteur.